

Question écrite n°2656 - Sujet : Archives nationales

Auteur(s) : Monsieur Roger Negri, Député

Destinataire(s) : Madame Octavie Modert, Ministre de la Culture; Monsieur Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

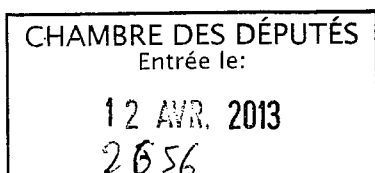
Date limite de réponse à la question : 12-05-2013

Evènement(s) :

Date	Description	Liens
12-04-2013	Dépôt de la question	Document écrit de la question
12-05-2013	Délai de réponse dépassé	
27-06-2013	Réponse écrite de Madame Octavie Modert, Ministre de la Culture; Monsieur Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures	Document écrit de la réponse



Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 12 avril 2013

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Le jeudi 21 février 2013, le projet de loi concernant la construction d'un nouveau bâtiment pour la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BNL) a été adopté par la Chambre des Députés.

Je tiens à souligner qu'une autre institution culturelle, à savoir les Archives nationales (ANLux), se trouve dans une situation au moins aussi précaire que celle de la Bibliothèque nationale. Dans ce contexte, j'aimerais rappeler le fait que, dû à la situation financière du pays, le projet pour la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives nationales à Belval a été abandonné par le Gouvernement en 2008.

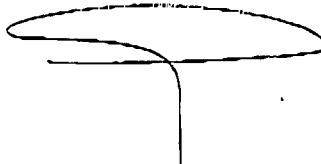
Actuellement les Archives nationales disposent, respectivement louent, 3 dépôts annexes pour faire parer à leur problème de stockage. Un nouveau dépôt provisoire est en construction dans la zone industrielle Bourmicht à Bertrange pour héberger temporairement les archives stockées dans le bâtiment de la Poste à Luxembourg-Gare qui va disparaître au cours de l'année 2014.

Vu l'état et les conditions de sécurité du bâtiment central sis au Plateau du St. Esprit, il a été décidé de procéder à une mise en conformité du dit bâtiment. Ces travaux vont débiter vers la fin de l'année courante et apparemment les Archives nationales doivent fermer leurs portes au public pour une période prolongée.

Considérant ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Culture et à Monsieur le Ministre du Développement durable :

- Quelle est l'envergure des travaux de mise en conformité et à combien s'élèvent les coûts de cette entreprise ?
- Quelles sont les conséquences de ces travaux pour le public et, en particulier, pour les étudiants et chercheurs de l'Université du Luxembourg ?
- Quels sont les impacts de tous ces travaux quant au fonctionnement et à la gestion interne des Archives nationales vu le manque chronique de personnel ?
- Quels sont les risques émanant de tous ces travaux et déménagements pour les documents ?
- Quel est l'avenir du projet initialement prévu à Esch-Belval ?
- En considérant les différents facteurs qui précèdent ne serait-il pas plus opportun de reprendre l'idée de la construction d'un nouveau bâtiment fonctionnel adapté aux besoins des Archives nationales au lieu d'investir des montants conséquents dans des mesures provisoires en sachant que les problèmes de place vont s'aggraver d'avantage dans le futur ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



Roger Negri
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

187120/029707

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

01 JUIL. 2013

Luxembourg, le **27 JUIN 2013**

La Ministre aux Relations avec le Parlement	
SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le:	- 1 JUIL. 2013
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Monsieur Marc Spautz
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°2656 du 12 avril 2013 de l'honorable député Monsieur Roger Negri, concernant les Archives nationales, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Wiseler
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Copie à Madame la Ministre de la Culture

Réponse commune de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures Claude Wiseler et de Madame le Ministre de la Culture Octavie Modert à la question parlementaire n° 2656 du 12 avril 2013 de l'honorable député Monsieur Roger Negri.

1) Quelle est l'envergure des travaux de mise en conformité et à combien s'élèvent les coûts de cette entreprise ?

Suite aux remarques émises par un organisme agréé et portant sur des insuffisances en matière de sécurité du bâtiment des Archives nationales, un bureau d'études a été chargé d'élaborer un concept reprenant les exigences soulevées par cet organisme. Ainsi, le bureau d'études a défini sur avis du Service national de la sécurité dans la fonction publique, de l'Inspection du travail et des mines et du Service d'incendie et de sauvetage de la Ville de Luxembourg, les travaux de mise en conformité à réaliser. Il est à noter qu'il s'agit en l'occurrence de mesures indispensables afin de pouvoir obtenir l'autorisation d'exploitation requise pour la poursuite des activités des Archives nationales.

Sont prévus en particulier, l'installation de nouveaux tableaux électriques, d'un nouvel éclairage de secours, d'un nouveau système de détection incendie, d'un parafoudre et le remplacement et la mise en conformité des portes coupe-feu. Ces mesures incluent également les travaux accessoires tels, la protection et l'emballage des documents d'archives. Le coût total de ces mesures de sécurisation s'élève à environ 860'000 euros HTVA, soit 1'180'000 euros toutes taxes, honoraires et frais compris.

En outre, un certain nombre de travaux de finition et de rénovation, complémentaires aux travaux de mise en conformité, seront effectués afin de garantir le bon fonctionnement du bâtiment des Archives nationales. Le coût de ces travaux est évalué à environ 180'000 euros HTVA, soit à 220'000 euros toutes taxes, frais et honoraires compris. Seront réalisés dans ce contexte, des travaux de plâtrerie, des travaux de mise en peinture, un raccordement au réseau du chauffage urbain et l'installation de radiateurs sous combles, le remplacement de la porte d'entrée et de divers autres portes extérieures et l'isolation de l'atelier de restauration dans les combles.

Le montant total du projet s'élève dès lors à quelques 1'400'000 euros TTC.

2) Quelles sont les conséquences de ces travaux pour le public, et en particulier, pour les étudiants et chercheurs de l'Université de Luxembourg ?

Compte tenu de l'envergure des travaux à réaliser et pour des raisons évidentes de sécurité, il a été retenu d'un commun accord avec les responsables des Archives nationales de proscrire l'accès du public aux Archives nationales pendant la réalisation des travaux de mise en conformité, dont la durée est estimée à environ 4 mois.

Afin de limiter les inconvénients pour les utilisateurs, les responsables des Archives nationales s'efforceront dans la mesure du possible de trouver des solutions de rechange.

3) Quels sont les impacts de tous ces travaux quant au fonctionnement et à la gestion interne des Archives nationales vu le manque chronique de personnel ?

Les travaux de mise en conformité ne manqueront pas d'impacter le fonctionnement et la gestion interne des Archives nationales. L'établissement d'un calendrier des travaux et la planification exacte des interventions sont indispensables pour permettre au personnel d'assurer ses missions dans les meilleures conditions.

4) Quels sont les risques de tous ces travaux et déménagements pour les documents ?

Les Archives nationales vont faire procéder à l'emballage des documents des archives en vue de leur protection par une entreprise spécialisée qui sera chargée de veiller à ce que toutes les mesures de protection soient maintenues pendant toute la durée du chantier.

5) Quel est l'avenir du projet initialement prévu à Esch-Belval ?

Le Gouvernement ayant dû adapter son budget d'investissement depuis plusieurs années aux conditions économiques et à la situation budgétaire de l'Etat, il fallait à l'heure actuelle finaliser sur le site Belval prioritairement les bâtiments qui seront affectés à l'Université de Luxembourg, ceci afin que l'Université puisse ouvrir ses portes à Belval dans les meilleurs délais possibles.

Le projet de construction de nouvelles Archives nationales à Belval a donc dû être reporté.

6) En considérant les différents facteurs qui précèdent, ne serait-il pas plus opportun de reprendre l'idée de la construction d'un nouveau bâtiment fonctionnel adapté aux besoins des Archives nationales au lieu d'investir des montants conséquents dans des mesures provisoires en sachant que les problèmes de place vont s'aggraver d'avantage dans le futur ?

Les travaux de rénovation du bâtiment actuel sont absolument nécessaires afin de continuer à faire fonctionner les Archives nationales dans de bonnes conditions dans le court terme et cela même si des travaux pour des nouvelles archives devaient débiter incessamment.

Il importe de souligner que ces travaux seront en grande partie nécessaires et cela quelle que soit l'affectation future des bâtiments actuellement attribués aux Archives nationales. Il en va de même pour l'extension des possibilités de stockage en construction pour les Archives nationales à Bertrange-Bourmicht. Ces bâtiments, adjacents aux ateliers de l'Administration des bâtiments publics, sont conçus de façon à pouvoir être réutilisés par cette administration dès qu'ils pourront être libérés par les Archives nationales après leur déménagement dans un nouveau siège.